



Une équipe de professionnels aux côtés des bénévoles de l'association et des enfants pour des temps de soutien et des bulles de convivialité

Une activité professionnelle centrée sur :

- des rencontres individuelles qui guident et soutiennent l'accueillant
- des rencontres individuelles avec les enfants et leur famille
- des rencontres collectives de partage et de soutien entre accueillants: Café Bohème, soirées thématiques, groupe de parole...
- des temps forts et festifs pour partager des souvenirs communs

Nos Partenaires : Le département de l'Ain, l'Etat, l'UDAF, les Centres Sociaux du département, les Maisons d'enfants du Département, Sauvegarde 01.

Nos Coordonnées :

📍 5 Rue Brillat Savarin ✉ contact@les enfantsdebohème.org
01000 Bourg-en-Bresse 🌐 www.lesenfantsdebohème.org
☎ 04-81-51-07-84



Il était une fois...

Les Enfants de Bohème

2019

Création de l'association "Les Enfants de Bohème" pour développer le parrainage de proximité

2021

Elargissement du projet en intégrant le développement de l'accueil durable et bénévole et le soutien des tiers dignes de confiance

2022

Financement du projet par le Département de l'Ain
Développement des actions en faveur des enfants aindinois et formation des professionnels.

2024

Ouverture d'une antenne sur la Métropole de Lyon financée par la Métropole de Lyon pour développer le parrainage en faveur des enfants confiés à l'ASE.

2025

Ouverture d'une antenne en Ardèche financée par le Conseil Départemental de l'Ardèche pour développer le parrainage de proximité et l'accueil durable et bénévole.



L'action innovante de l'association "Les Enfants de Bohème" s'inscrit dans un mouvement national d'évolution des pratiques en protection de l'enfant amorcée par la Loi du 14 mars 2016 et réaffirmée par la Loi du 7 février 2022. L'association est engagée dans un échange avec différents acteurs en participant à des colloques ou des journées d'étude (ODAS, GEPSO, CD Doubs, CD Drome...), et en proposant des formations à destination des professionnels.



Un projet

centré sur les solidarités et les droits fondamentaux de chaque enfant, une association engagée aux côtés de chaque filleul et accueillant

Chaque enfant a besoin de grandir avec des liens affectifs solides et durables

L'histoire, les valeurs et l'identité de chaque enfant et accueillant sont accueillies et respectées

Les solidarités de proximité, familiales et civiles sont encouragées et soutenues par des professionnels

3 accueils regroupés autour de socles communs :

- »»»» Un accueil bénévole et un engagement durable d'un accueillant auprès d'un enfant
- »»»» Un accueil ponctuel ou quotidien d'un enfant
- »»»» Un accompagnement de proximité (individuel ou en groupe) apporté par l'équipe de professionnels à tous les accueillants de l'association

Les 3 Pôles

Le parrainage de proximité

Le parrainage de proximité se définit comme la construction d'une relation affective privilégiée entre un enfant et un adulte ou une famille bénévole. Cette relation est une source d'épanouissement pour chacun et n'est pas limitée dans le temps.

Elle prend la forme de temps partagés ponctuels, de découvertes et d'enrichissement mutuel.

Un filleul peut être parrainé par quelqu'un de son entourage ou par un adulte rencontré par l'intermédiaire de l'association.

Le parrainage est avant tout un engagement solidaire.

L'accueil durable et bénévole

L'accueillant durable et bénévole accueille un enfant à son domicile, de façon quotidienne et pérenne. Cet accueil est possible pour tous les enfants confiés durablement au Département et pour lesquels le Département exerce l'autorité parentale.

Les Mineurs Non Accompagnés sont concernés par cet accueil quotidien.

L'accueillant durable et bénévole peut être un membre de l'entourage de l'enfant ou l'avoir rencontré par le biais de l'association. Cet accueil est un véritable projet de vie pour l'enfant.

L'accueil par un Tiers Digne de Confiance

L'accueillant est un proche de l'enfant (famille, ami, voisin...) désigné Tiers Digne de Confiance par un Juge des Enfants pour accueillir l'enfant au quotidien. Cet accueil est temporaire et renouvelable (de 6 mois à 2 ans).

Dans le cadre des Tiers Digne de Confiance, l'accueillant connaît nécessairement l'enfant.